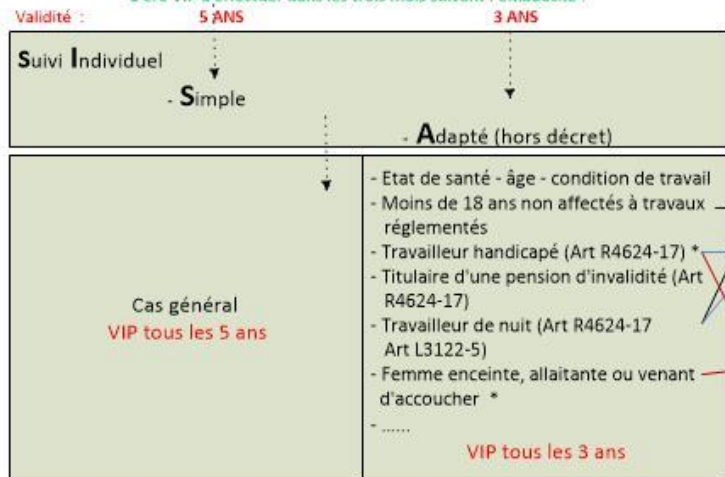


VIP (visite d'information et de Prévention)

1^{ère} VIP à effectuer dans les trois mois suivant l'embauche :



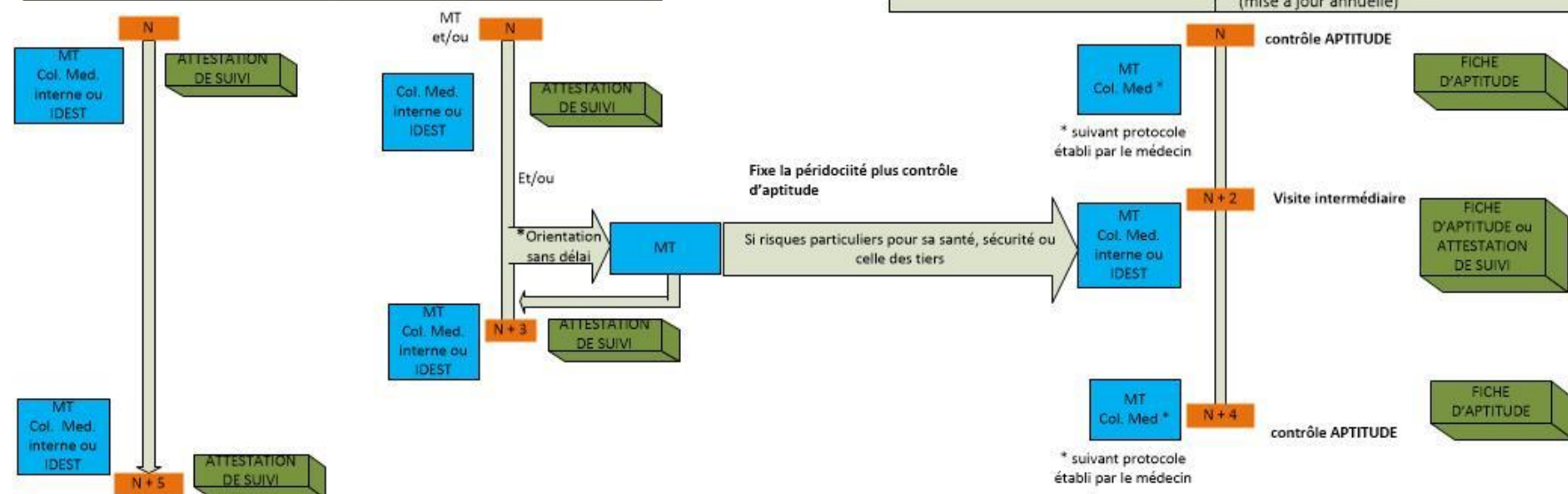
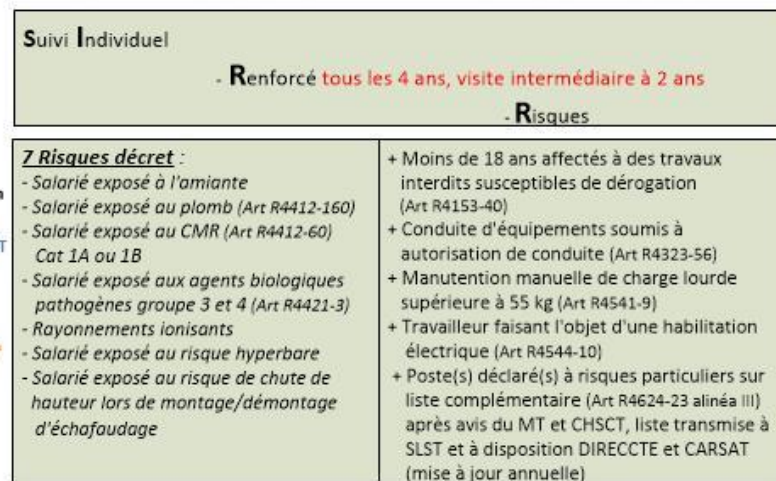
1^{ère} VIP avant affectation

Modalités adaptées par MT

Orientation MT sans délai *

VA (visite d'Aptitude)

1^{er} examen médical d'aptitude à l'embauche avant affectation au poste : Validité 2 ANS



Possibilité d'orientation vers MT pour adaptation de poste ou affectation à d'autres postes ou suivant protocoles établis pour certaines catégories de salariés ou situations de travail

- Pré- reprise obligatoire pur les arrêts supérieurs à 3 MOIS.
- Visite de reprise pour arrêts : maladie, AT, maternité supérieurs à 30 JOURS à passer dans les 8 jours après reprise effective et sans limite d'arrêt pour MP.
- Info obligatoire au MT pour AT inférieur à 30 jours
- Visites occasionnelles, demande employeur ou salarié

Désaccord périodicité : Contacter le Médecin Inspecteur du Travail,
Avis d'aptitude ou d'inaptitude :- Transmission de l'avis au salarié et à l'employeur par tout moyen conférant une date certaine.
Contestation d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude : auprès du Conseil des Prud'hommes.

Glossaire :
MT : Médecin du Travail
Col.Méd. : Collaborateur Médecin
IDEST : Infirmier en Santé au Travail